

ACTE D'ADHÉSION À LA SACEM

Auteur Compositeur

(pour tous droits et territoires)

Sous réserve de l'acceptation de ma demande d'admission conformément à l'article 3 du Règlement Général de la Sacem,

Je soussigné(e), (nom + prénom)

Déclare :

Avoir pris connaissance des dispositions des Statuts et du Règlement Général de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (Sacem), dont le siège social est 225 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et notamment de l'article 34 desdits Statuts, ainsi que des informations contenues dans la notice de la demande d'admission,

Adhérer en qualité d'auteur/compositeur*, sans restriction ni réserve auxdits Statuts et Règlement Général de la Sacem, et ainsi lui faire apport, conformément aux dispositions des articles 1, 2 et 34 desdits Statuts, à titre exclusif, du droit qui m'est reconnu par les dispositions législatives françaises et étrangères, ainsi que les conventions internationales relatives à la propriété littéraire et artistique, d'autoriser ou d'interdire l'exécution ou la représentation publique et la reproduction mécanique de toutes mes œuvres dès que créées, pour le monde entier.

*Ou uniquement en qualité d'auteur ou de compositeur.

Reconnais :

Que la Sacem bénéficiera de toutes prorogations, quelle qu'en soit la nature ou la source, dont les droits ci-dessus pourraient être l'objet,

Que, sous réserve d'un retrait total ou partiel effectué, s'il y a lieu, dans les conditions prévues aux Statuts de la Sacem, cet apport demeurera acquis à la Sacem pendant l'existence de cette société (prorogations éventuelles comprises) même si, contrairement aux stipulations du Règlement Général de la Sacem, j'ometts de déclarer les œuvres futures au répertoire de la société,

M'engage :

D'une façon générale, à me conformer aux dispositions des Statuts et du Règlement Général de la Sacem.

Fait à Le

Signature :

Qu'est-ce que le droit d'exécution ou de représentation publique ?

Le droit de représentation ou d'exécution publique a pour objet toute communication de l'œuvre au public, par tous moyens connus ou à découvrir, et notamment par l'exécution d'une prestation instrumentale ou vocale, par l'audition de reproductions mécaniques telles que disques phonographiques, fils, rubans, bandes magnétiques et autres, par la projection de films ou autres supports audiovisuels tels que vidéodisques, vidéocassettes, etc., par la diffusion, par tout procédé de télécommunication, par fil ou sans fil, par satellite ou sans satellite, d'émissions radiophoniques ou télévisuelles ou de programmes de toute nature, ou par la réception de ces émissions ou programmes, ou celle de toute transmission sonore ou visuelle ou par tous moyens de diffusion des paroles, des sons, des images, de documents, de données ou de messages de toute nature.

Qu'est-ce que le droit de reproduction mécanique ?

Le droit de reproduction mécanique a pour objet toute fixation matérielle de l'œuvre, par tous moyens connus ou à découvrir autres que la reproduction graphique, notamment la reproduction sur phonogrammes, fils, rubans, bandes sonores magnétiques et autres, la reproduction cinématographique, la reproduction radiophonique, télévisuelle et en ligne, qu'il s'agisse ou non d'œuvres spécialement créées en vue de leur incorporation à des films de télévision, ou sur commande de toute personne ou organisme de radiodiffusion, la reproduction sur supports audiovisuels, quelle qu'en soit la nature, etc., et toute utilisation quelconque de ces enregistrements, notamment : audition et diffusion publiques sous toutes leurs formes, vente ou location au public pour l'usage privé, copie privée dans le cadre des lois et règlements la concernant, etc.

JUSTIFICATIF D'EXPLOITATION

Selon le mode de diffusion de votre œuvre, joindre le justificatif correspondant :

- Plateformes de distribution, streaming, téléchargement (Deezer, Spotify, Apple Music...) :
 ⇒ Joindre une capture d'écran de la page du site sur laquelle figure votre œuvre, quel que soit le nombre d'écoutes
- Ou*
- Plateformes de distribution et de contenus générés par les utilisateurs (YouTube, Facebook, Soundcloud...) :
 ⇒ Joindre une capture d'écran de votre œuvre faisant l'objet d'un nombre minimal de 1 000 vues
- Ou*
- Support phonographique ou vidéographique :
 ⇒ Joindre une copie de la jaquette du support du commerce sur laquelle est fait mention du titre de l'œuvre
- Ou*
- Concert, spectacle, télévision, radio, attente téléphonique et autres exécutions publiques :
 ⇒ Joindre l'attestation d'exécution ou de représentation publique selon le modèle suivant :
 (A faire remplir par la société ou l'association qui a diffusé votre œuvre)

Je soussigné(e) (Nom + Prénom) :

en ma qualité de (représentant légal, directeur d'antenne, directeur des programmes, directeur artistique...) :

de la société/de l'établissement (dénomination sociale ou enseigne commerciale) :

situé(e) (adresse) :

Atteste avoir exécuté ou représenté publiquement

l'œuvre (préciser son titre) :

dont les ayants droit sont :

Auteur(s) :

Compositeur(s) :

Editeur(s) :

Le (préciser la date JJ/MM/AA de l'exécution ou de la représentation publique) :

A l'occasion de (préciser succinctement le contexte de l'exécution ou de la représentation publique) :

Fait à : Le :

Signature :

Les informations sont traitées par la Sacem (responsable de traitement) afin de gérer votre vie de membre, de réaliser ses missions de gestion collective, d'assurer la collecte et la répartition des droits, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et dans son intérêt légitime de communiquer avec vous dans le cadre de votre vie de membre. Elles sont destinées à la Sacem, aux organismes sociaux, fiscaux et financiers, ses partenaires, ainsi qu'aux organismes de gestion collective établis dans ou hors de l'Union Européenne. Elles sont conservées pendant la durée d'exploitation des droits d'auteur. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité que vous pouvez exercer par voie électronique, en remplissant le formulaire disponible dans la rubrique « Politique de confidentialité » sur www.sacem.fr.